

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00355

**MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE –
CONVENTION CADRE SAINT-ETIENNE METROPOLE / VILLE DE SAINT-
ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLCHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE – CONVENTION CADRE SAINT-ETIENNE METROPOLE / VILLE DE SAINT- ETIENNE

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid 19, la mise en place d'un centre de vaccination de grande capacité est apparue nécessaire, en complément des mesures déjà en cours. La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont choisi de participer à la stratégie vaccinale en permettant aux habitants du territoire métropolitain de se faire vacciner dans le cadre d'une opération massive de vaccination débutant le 10 avril 2021.

Dès l'initiative de ce projet, Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne ont souhaité développer et mettre en œuvre une organisation commune et unique. L'objectif maximal affiché est de parvenir à l'administration de 2 500 doses de vaccins contre la Covid 19 par jour, si les allocations en doses réceptionnées par le département le permettent.

Dans le cadre du travail conduit avec la Préfecture de la Loire et l'Agence Régionale de Santé de la Loire, un cadre juridique a été défini. Il se traduit par la signature d'une convention de partenariat avec ses deux partenaires pour la mise en œuvre d'un centre de vaccination de grande capacité.

Cette campagne de vaccination nécessite, par la Ville de Saint-Étienne au profit de Saint-Étienne Métropole, le soutien d'opérations d'ordre logistique indispensables au fonctionnement du centre ainsi que la mise à disposition de locaux adaptés.

Ainsi, la Salle omnisports est transformée en centre de vaccination de grande capacité et utilisée pour l'accueil de toutes personnes éligibles à la vaccination.

Saint-Étienne Métropole confie à la Ville de Saint-Étienne la direction technique et logistique de l'organisation du centre de vaccination et fait ainsi appel à l'ingénierie et aux savoir-faire de la Ville de Saint-Étienne, sur les postes suivants :

- Organisation des locaux :
 - o 1 espace d'attente
 - o 1 espace d'accueil
 - o 1 espace « questionnaire et consultation médicale »
 - o 2 espaces de préparation de vaccin
 - o 16 box de vaccination
 - o 1 salle d'urgence
 - o 1 espace de surveillance
 - o 1 espace permettant la délivrance du certificat vaccinal et l'enregistrement sur SI VACCIN

- 1 espace sanitaire ouvert au public
- 1 espace restauration/pause des personnels
- 1 espace de stockage des vaccins
- 1 espace de stockage des matériels
- Equipements des locaux :
 - équipements mobiliers (box, chaises, tables, barrières...)
 - Groupe électrogène
 - Equipements informatiques (PC, imprimantes, connexion internet)
- Signalétique et fléchage à l'extérieur et à l'intérieur du site
- Sécurité à l'intérieur et aux abords du site aux heures d'ouverture
- Gardiennage du site
- Bionettoyage quotidien des locaux
- Elimination des déchets ménagers, et équipements de protection individuelle par la filière des ordures ménagères
- Impression des documents supports à remettre au patient
- Papeterie (stylos, ramettes de papier, poubelles, boîtes à archives...)

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU